DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Communauté de communes Buëch-Dévoluy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à 17h30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqués le 29 août 2022.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 28 Votants 32 dont 4 pouvoirs
DATE DE LA CONVOCATION	29 août 2022
SÉANCE DU	5 septembre 2022

OBJET : Étude de préparation du transfert de compétences eau et assainissement pour le contrat ZRR.

Présents : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Alain BOYOUD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Marie-Paule ROGOU, Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Marion ALFINITO, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Claude DUBUT, Bernadette SAUDEMONT

Pouvoirs : Monique BARTHÉLÉMY donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT
Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Josette REVOUX
Gérald GRIFFIT donne pouvoir à Anne-Marie GROS
Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Françoise BELLANGER

Absents et excusés : Monique BARTHÉLÉMY, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Jean-François CONTOZ, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Gérald GRIFFIT, Rajaa TOUSSAINT.

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Fabien GASCARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et plus particulièrement son article sur le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement ;
Vu la loi du 3 août 2018 reportant ce transfert de la compétence au 1er janvier 2026 par un système de minorité de blocage des communes ;

Considérant que même si les communes ne transfèrent pas la compétence eau et assainissement, il est nécessaire de connaître l'état du matériel, des réseaux, les moyens financiers et humains de chaque commune,

Vu l'avis du bureau en date du 22 août 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le lancement d'une étude sur le transfert de la compétence eau et assainissement ;
- **DEMANDE** les subventions possibles au département des Hautes-Alpes et à l'Agence de l'Eau ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette étude ;

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	15
Contre :	Alain LAURENS, Alain BOYOUD, Françoise PINET, Alexandra BUTEL, Olivier REGORD, Dominique TRUC, Fabien GASCARD, Anne-Marie GROS, Gérald GRIFFIT (pouvoir), Josette REVOUX, Georges LESBROS, Christiane ACANFORA, Marion ALFINITO
Abstention :	Jean-François CONTOZ (pouvoir), Christian AUBERT, Mallorie BOURGOGNE, Claude DUBUT

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds,
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,

Fabien GASCARD

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES